



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-016-2020-12

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé**

IDF-2020-12-08-044 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2020-140 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

IDF-2020-12-08-045 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2020-141 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 6

IDF-2020-12-03-007 - Arrêté n°20-32 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page) Page 9

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris**

IDF-2020-12-08-043 - ARRÊTÉ MODIFICATIF PARTIEL portant publication de la liste des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (3 pages) Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-08-044

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2020-140 constatant la caducité  
d'une licence d'une officine de pharmacie

## ARRETÉ n° DOS/EFF/OFF/2020-140

### constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2020/009 du 2 mars 2020, publié le 2 mars 2020, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 30 avril 1987, portant octroi de la licence n°91#000188 (renumérotée 91#001034) à l'officine de pharmacie sise 2 place de la Croix Grignon à GIF-SUR-YVETTE (91190) ;
- VU l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2019-132 en date du 26 novembre 2019 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 8 mail Pierre Potier à GIF-SUR-YVETTE (91190) et octroyant la licence n°91#001580 à l'officine ainsi transférée ;
- VU le courrier en date du 26 octobre 2020 par lequel Madame Laurence Fabienne CHIEREGATO épouse GUICHET informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 8 mail Pierre Potier à GIF-SUR-YVETTE (91190) suite à transfert et restitue la licence n°91#001034 ;
- CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 26 novembre 2019 susvisé, sise 8 mail Pierre Potier à GIF-SUR-YVETTE (91190) et exploitée sous la licence n°91#001580, est effectivement ouverte au public à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001580 entraine la caducité de la licence n°91#001034 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : Est constatée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la caducité de la licence n°91#001034, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°91#001580, de l'officine de pharmacie issue du transfert de l'officine vers le local sis 8 mail Pierre Potier à GIF-SUR-YVETTE (91190).
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 8 décembre 2020.

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

**signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-08-045

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2020-141 constatant la caducité  
d'une licence d'une officine de pharmacie

**ARRETÉ n° DOS/EFF/OFF/2020-141**

**constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie**

- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2020/009 du 2 mars 2020, publié le 2 mars 2020, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 1973 portant octroi de la licence n°91#000083 à l'officine de pharmacie 25 rue de Paris à ORSAY (91400) ;
- VU l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2020-23 en date du 17 février 2020 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le 10 bis rue de Paris / 2 rue du Lycée à ORSAY (91400) et octroyant la licence n°91#001582 à l'officine ainsi transférée ;
- VU le courrier reçu le 12 novembre 2020 par lequel Monsieur Richard DAHAN, titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DAHAN, informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 10 bis rue de Paris / 2 rue du Lycée à ORSAY (91400) suite au transfert et restitue la licence n°91#000083 ;
- CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 17 février 2020 susvisé, sise 10 bis rue de Paris / 2 rue du Lycée à ORSAY (91400) et exploitée sous la licence n°91#001582, est effectivement ouverte au public à compter du 26 octobre 2020 ;
- CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001582 entraine la caducité de la licence n°91#000083 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : Est constatée, à compter du 26 octobre 2020, la caducité de la licence n°91#000083, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°91#001582, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 10 bis rue de Paris / 2 rue du Lycée à ORSAY (91400).
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 8 décembre 2020.

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

**signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-03-007

Arrêté n°20-32 portant renouvellement d'agrément régional  
des associations et unions d'associations représentant les  
usagers dans les instances hospitalières ou de santé  
publique

**Arrêté n° 20-32**

**Arrêté portant renouvellement d'agrément régional des associations  
et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières  
ou de santé publique**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-15 ;
- VU** l'avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 27 octobre 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'association « Marie-Madeleine » dont le siège est situé 24 ter, rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles, est agréée à représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans.

**Article 2** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Paris, le 3 décembre 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Aurélien ROUSSEAU

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-08-043

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PARTIEL** portant publication  
de la liste des membres du Conseil d'administration de  
l'Établissement  
public foncier d'Île-de-France

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PARTIEL N°**

**portant publication de la liste des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L328-8 et R321-4 ;
- VU** le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié portant création de l'Établissement public foncier d'Île-de-France ;
- VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n°IDF 2018-03-09-005 du 9 mars 2018 modifié portant publication de la liste des membres du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°IDF 2018-10-04-006 du 4 octobre 2018 modifié portant publication de la liste des membres du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France ;
- VU** le rapport de renouvellement partiel des instances de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

**SUR proposition du Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,**

**ARRÊTE**

**Article 1**

Est abrogé et remplacé par le présent arrêté, l'arrêté préfectoral n°IDF 2020-11-17-002 du 17 novembre 2020 modifié portant désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France ;

**Article 2**

**Le 2, 3 et 4 de l'article 1 de l'arrêté n°IDF 2018-10-04-006 du 4 octobre 2018 modifié portant publication de la liste des membres du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France sont modifiés comme suit :**

**Les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements au Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France sont :**

**2- Représentants des Départements de la région d'Île-de-France :**

<b>Titulaires:</b>	<b>Suppléants:</b>
VILLE DE PARIS : M. Emmanuel GREGOIRE Adjoint à madame la Maire de Paris	M. Ian BROSSAT Adjoint à madame la Maire de Paris
SEINE-ET- MARNE : M. Xavier VANDERBISE Vice-Président au Conseil Départemental de Seine et Marne	M. Olivier LAVENKA Vice-Président du Conseil Départemental de Seine et Marne
YVELINES: Mme Alexandra ROSETTI Conseillère départementale des Yvelines	M. Jean Noel AMADEI Conseiller Départemental des Yvelines
ESSONNE : M. Michel BOURNAT Vice – Président du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme Brigitte VERMILLET Vice – Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne
HAUTS-DE-SEINE : M. Eric BERDOATI Vice – Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine	Mme Nicole GOUETA Vice – Présidente du Conseil Départemental des Hauts de Seine
SEINE-SAINT-DENIS : Mme Corinne VALLS Vice – Présidente du Conseil Départemental de Seine Saint Denis	M. Daniel GUIRAUD Vice - Président du Conseil Départemental de Seine Saint Denis
VAL-DE-MARNE : M. Pierre GARZON Vice-Président au Conseil Départemental du Val de Marne	M. Christian METAIRIE Vice-Président au Conseil Départemental du Val de Marne
VAL D'OISE : Mme Marie-Christine CAVECCHI Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise 2ème Vice-Présidente de l'EPFIF	M. Xavier HAQUIN Vice-Président au Conseil Départemental du Val d'Oise

**3 - Représentants de la métropole du Grand Paris :**

<b>Titulaires:</b>	<b>Suppléants:</b>
M. Patrick OLLIER Président de la Métropole du Grand Paris	M. Eric CESARI Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vacant	M. Pascal PELAIN Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Mme Djeneba KEITA Conseillère métropolitaine	M. Laurent RUSSIER Conseiller métropolitain
M. Olivier KLEIN Vice-Président de la Métropole du Grand Paris	Mme Sinda MATMATI Conseillère métropolitain

**4 – Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

<b>Titulaires:</b>	<b>Suppléants:</b>
--------------------	--------------------

CA Val d'Europe Agglomération : M. Philippe DESCROUET Président de la CA Val d'Europe Agglomération	M. Thierry CERRI Vice-Président de la CA Val d'Europe Agglomération
CA Rambouillet Territoires : M. Thomas GOURLAN Président de la CA Rambouillet Territoires	Mme Anne CABRIT Vice-Présidente de la CA Rambouillet Territoires
CA Cœur d'Essonne : M. Eric BRAIVE Président de la CA Cœur d'Essonne agglomération	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : M. Stéphan RAFFALLI Vice-Président de la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
CC des 2 Morin : M. Jean-François DELESALLE Président de la CC des 2 Morin	CC du Gâtinais Val de Loing : M. Jean-Michel CAPPELLE Vice-Président de la CC du Gâtinais Val de Loing

### **Article 3**

Le Préfet, Secrétaire général pour les politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 décembre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME